

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 24/06/2014

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/06/2014

DELIBERATION N° CR 36-14

DU 19 JUIN 2014

Présentation du projet de Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) pour approbation

LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code des Transports et notamment ses articles L.1214-24 et suivants ;
- VU** Le Code de l'Urbanisme ;
- VU** Le Code de l'Environnement ;
- VU** La loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;
- VU** La loi n° 2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de- France;
- VU** Le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;
- VU** L'acte motivé de la Société du Grand Paris du 26 mai 2011 ;
- VU** La délibération n° 2011/0031 du Conseil du STIF du 9 février 2011 relative à la présentation du projet de PDUIF avant transmission pour approbation à la Région ;
- VU** La délibération n° CR 106-09 du 26 novembre 2009, approuvant le Plan Régional pour la Qualité de l'Air ;
- VU** La délibération n° CR 43-11 du 23 juin 2011 approuvant le plan régional pour le climat d'Ile-de-France;
- VU** La communication n° CR 71-11 du 30 septembre 2011 portant les principes pour la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 143-11 du 15 décembre 2011, approuvant les orientations du protocole pour une réforme de la tarification des transports publics en Île-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 20-12 du 16 février 2012, arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbain d'Île-de-France proposé par le STIF
- VU** La délibération n° CR 98-12 du 23 novembre 2012, approuvant le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ;
- VU** La délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013, adoptant le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) ;
- VU** La délibération CR 55-13 du 20 juin 2013, approuvant le Protocole Etat – Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris ;
- VU** L'avis de la commission Transports et Mobilités ;
- VU** L'avis de la commission Environnement, Agriculture et Energie ;
- VU** L'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ;
- VU** La communication du Premier ministre du 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris ;
- VU** Les avis des personnes publiques consultées conformément à l'article L1214-25 du Code des transports
- VU** L'avis de l'autorité environnementale du 25 mars 2012
- VU** L'avis de la Commission d'enquête de septembre 2013
- VU** L'avis de l'Etat du 5 juin 2014
- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale;
- VU** Le rapport n° CR 36-14 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France.

CONSIDERANT

Le projet de PDUIF arrêté par le Conseil régional dans sa délibération du 16 février 2012, composé du document PDUIF, de son annexe accessibilité et de son rapport environnemental

APRES EN AVOIR DELIBERE**Article 1 :**

Prend en considération les éléments d'actualisation rendus nécessaires suite à l'avis des personnes publiques associées, à l'avis de l'autorité environnementale, aux observations formulées dans le cadre de l'enquête publique, au rapport de la Commission d'enquête, à l'approbation du SDRIF et à l'avis de l'Etat, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 :

Approuve le PDUIF tel qu'il résulte de l'application de l'article 1 ci-dessus.

Article 3 :

Autorise le Président à mener toutes les démarches relatives à la mise en œuvre du PDUIF.

Le Président du Conseil Régional
d'Ile-de-France

A blue ink signature, appearing to be 'JP Huchon', written in a stylized, cursive manner.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE

Le document « Plan de déplacements urbains » est joint au rapport.

ANNEXE 2 : RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Le document « Rapport environnemental » est joint au rapport.

ANNEXE 3 : ANNEXE ACCESSIBILITE

Le document « Annexe accessibilité » est joint au rapport.